

La mise en réserve de l'îlot de Méaban en Morbihan

par Olivier LE FAUCHEUX

Dans le cadre de son programme régional d'aménagement et de sauvegarde des points offrant un intérêt biologique indiscutable, la « Société pour l'Etude et la Protection de la Nature en Bretagne » a loué, au mois de Juillet 1958, une petite île de la côte morbihannaise, Méaban, afin de la constituer en réserve.

Cet îlot est situé à l'ouvert du Golfe du Morbihan, à un mille et demi dans le SW de Port-Navalo ; d'une superficie d'un hectare huit cents (1 ha 800), il mesure dans sa plus grande dimension (grossièrement orientée NE-SW) 330 mètres ; sa largeur, très inégale, atteint 110 mètres ; point culminant 16 mètres. Bien qu'isolé des autres îles de la baie de Quiberon, il fait partie du même ensemble biogéographique que les îles d'Houat et d'Hoédic et les divers îlots plus ou moins importants qui prolongent vers le SE la presqu'île de Quiberon.

Méaban appartient à M. le Marquis de Gouvello. L'îlot, couvert d'une végétation assez dense, ronces et ajoncs, graminées diverses, est désert la plus grande partie de l'année ; à l'époque des grandes marées, quelques pêcheurs fréquentent son plateau rocheux et ne débarquent que rarement dans l'île proprement dite ; mais, dès la fin du mois de Juin, Méaban reçoit, chaque dimanche, la visite d'estivants plus ou moins délicats, de curieux qui sillonnent en tous sens l'île, visites qui ne sont pas sans dommages pour les colonies d'oiseaux de mer qui cherchent à s'installer là.

C'est cet état de fait regrettable qui nous a décidé à constituer l'îlot en réserve.

Que vaut Méaban en tant que place de nidification ?

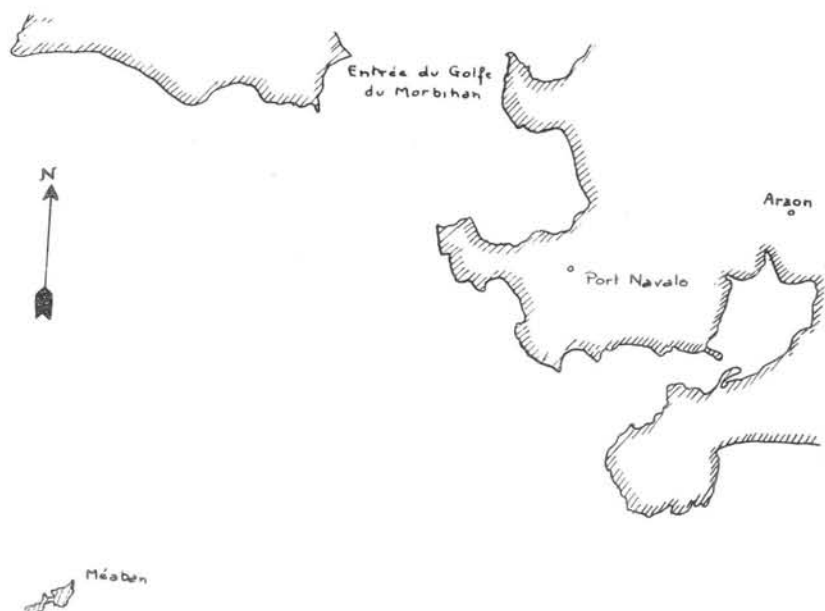
Terrain d'élection des sternes qui y trouvent, à défaut d'une tranquillité souvent troublée, une végétation abondante, abri nécessaire pour les poussins nouvellement éclos.

Trois espèces de sternes sont représentées ; de loin les plus nombreuses, sternes caugek (*Sterna sandvicensis*) et sternes pierregarin (*Sterna hirundo*), quelques couples de sternes de Dougall (*Sterna Dougalli*), des gravelots à collier interrompu (*Charadrius alexandrinus*), des pipits maritimes (*Anthus spinoletta petrosus*).

Examinons rapidement l'état actuel des trois colonies les plus importantes.

STERNES CAUGEK.

Environ cinq cents pontes, la plupart d'un seul œuf, groupées dans un espace restreint (un millier de mètres carrés peut-être) à la pointe SW de l'île.



Le 10 Juin 1958, les œufs sont en pleine éclosion ; nous comptons une trentaine de grands poussins âgés de dix à quinze jours, le double de poussins plus jeunes. Un œuf prélevé cependant était à peine incubé.

Le 23 Juin, la plupart des œufs sont éclos ; nous baguons 125 poussins ; nous aurions pu en baguer le double si nous avions disposé de plus de temps ; certains d'entre eux commencent à voler.

Le 8 Juillet, la colonie de caugek est déserte, bien que quelques adultes la survolent encore ; il reste aussi des œufs, mais ils semblent abandonnés ; ceux que je récupère sont dans un état de décomposition avancée ; les plus jeunes poussins, encore incapables de voler, ont dû gagner les rochers ou la côte, ou se sont tapis dans la végétation ; en tous cas, nous n'en repérons aucun — il est vrai que nous n'avons pas grand temps pour les rechercher.

Le 13 Juillet 1951, Michel Deramond (in « Oiseaux de France », 1953) n'avait pas observé de sternes caugek ; étant donné la date, le fait n'est pas étonnant, mais il est néanmoins surprenant qu'il n'ait pas trouvé les nombreux œufs abandonnés signalés plus haut ; l'œuf de la sterne caugek est cependant impossible à confondre avec celui des autres espèces nichant sur l'île ; il n'est pas invraisemblable qu'ici, comme sur d'autres îles de la région, la caugek soit en accroissement rapide.

Quant à la date de la première ponte, elle se situe vers le 1^{er} Mai.

STERNES PIERREGARIN.

Elles sont à peu près aussi nombreuses que les précédentes, mais au contraire des caugek leurs nids sont dispersés à travers toute l'île ; ils sont plus denses sur le pourtour et dans la petite dépression qui occupe le sommet de l'île ; plusieurs nids sont à toucher la colonie de caugek, sans limite précise entre les pontes

des deux espèces. Quelques nids enfin sont trouvés sur la plage Sud de l'îlot.

Le 10 Juin, il n'y a pratiquement pas de petits éclos.

Le 23 Juin, les œufs sont en pleine éclosion ; des poussins sont déjà assez grands (une semaine environ), puisqu'une centaine d'entre eux pourront être bagués.

Enfin, le 8 Juillet, il reste encore des pontes et un certain nombre de grands poussins.

Dans *Oiseaux de France*, je lis que le 30 Juillet (1949 ?), des membres du G.J.O. notent sur les pointes rocheuses de Méaban 300 sternes pierregarin, mais ne trouvent plus que quelques pontes et trois jeunes.

En 1951, le 13 Juillet, Deramond bague une cinquantaine de poussins de pierregarin et évalue la colonie, à cette date, à 150 couples.

Aucune donnée sur l'évolution récente de cette colonie qui semble stabilisée ; de la comparaison, aux différentes dates, du nombre de jeunes et d'œufs des deux espèces précédentes, on peut conclure que la pierregarin est généralement en retard d'une quinzaine de jours par rapport à la reproduction de la caugek ; la date des premières pontes s'établirait ainsi aux alentours du 15 Mai ; l'île est donc occupée jusque vers la fin du mois de Juillet par les sternes pierregarin.

STERNES DE DOUGALL.

Elle se reproduit également sur Méaban.

En Juillet 1951, Deramond évaluait à 10 le nombre de leurs nids.

En 1958, le 23 Juin, nous avons pu baguer 13 poussins de cette espèce ; nous n'avons eu le temps ni de fouiller complètement la végétation, ni de décompter les nids contenant des poussins trop jeunes pour être bagués. Mais j'estime que le nombre des pontes n'a pas été inférieur à 30.

Dates de pontes comparables à celles de la sterne pierregarin.

L'intérêt ornithologique de Méaban n'est donc pas discutable ; la sterne de Dougall est rare et ses points de reproduction peu nombreux : Ile Dumet, îlots de l'archipel Houat-Hoëdic, les Glénans ; encore sur la plupart de ces îlots — les Glénans notamment — les colonies sont-elles sans cesse dérangées, parfois pillées (je pense aux scènes de fusillade signalées par J. de Brichambaut dans « Oiseaux de France », n° 3-4 de 1952) et la disparition de cette espèce le long des côtes françaises ne saurait tarder. Au demeurant, c'est surtout la présence de nids de sternes de Dougall sur l'îlot de Méaban qui nous a décidé à le louer pour en faire une réserve.

Les conditions nécessaires à un tel établissement étaient d'ailleurs à peu près toutes réunies :

— colonies importantes et stables, susceptibles de se développer si on leur accorde une tranquillité suffisante.

— isolement relatif au large, permettant néanmoins d'assurer une surveillance efficace.

— ni constructions ni arbres susceptibles d'attirer les campeurs qui ne trouveraient nul abri sur cette île désolée.

Les premières mesures de protection prise ont consisté cette année dans la pose de deux grands panneaux de bois, installés sur la dune, face aux deux points de débarquement les plus

utilisés par les touristes ; ils sont ainsi rédigés : « Il est formellement interdit de pénétrer dans l'île. Réserve biologique », ils m'ont semblé efficaces puisqu'à aucun de mes passages je n'ai rencontré de visiteurs sur l'île ; il est vrai que c'était chaque fois en semaine. Une bonne publicité en augmentera considérablement l'efficacité, je pense.

L'année prochaine, nous envisageons de faire surveiller l'île par un inscrit maritime retraité, par exemple, qui résidera sur le continent ; sans y aborder, celui-ci pourra périodiquement s'assurer que personne ne pénètre sur Méaban, l'accès du domaine public maritime restant libre ; en fait, les oiseaux se soucient assez peu des pêcheurs de coquillages et de crevettes, occupés à leur travail au pied de la petite falaise. Il n'en va pas de même de ces contingents de visiteurs déposés par les barques de pêche et qui n'ont rien de mieux à faire que de parcourir l'île en tous sens. Il y a quelques années, j'avais été le témoin impuissant d'une scène de destruction maladroite : comme je conseillais à un curieux de prendre garde aux œufs et aux poussins, il me répondit qu'il n'en avait pas encore trouvé... Il venait d'enjamber une ponte et se préparait à en bousculer deux autres... sans volonté de les détruire, certes ! Tandis qu'à cent mètres de là, deux ou trois de ses camarades couraient à travers la végétation. Combien de pontes et de poussins détruits, ce jour-là !

La nécessité d'interdire l'accès de l'île est une condition essentielle de réussite ; tout dérangement d'une colonie est néfaste, quelquefois désastreux. Bien des ornithologistes estiment, à tort, qu'une visite discrète est sans risques : « je serai prudent, je n'effraierai pas les oiseaux... » ; ils oublient les petits dissimulés dans une touffe d'herbe, les œufs confondus avec le sol qu'ils écrasent sans même s'en douter ; les adultes inquiets quittent leurs nids, laissant ainsi les jeunes à peine éclos exposés au soleil et aux intempéries et l'on conçoit difficilement qu'un naturaliste digne de ce nom, accepte de faire courir de tels risques à des espèces, dont certaines diminuent rapidement sur nos côtes, abandonnant l'un après l'autre leurs points de nidification ; s'il est hors de doute que des colonies prospères et bien stabilisées supportent sans trop de mal de telles ponctions, il n'en est pas de même des colonies en cours d'installation.

Il n'est pas jusqu'aux opérations de baguage qui ne font subir aux colonies un important préjudice, même lorsqu'elles sont menées avec précaution par des personnes qualifiées. Aussi a-t-il été décidé qu'aucun baguage ne serait plus pratiqué dans la réserve avant deux ans au moins ; cette période écoulée, l'état des colonies, leur développement, seront contrôlés par quelques spécialistes qui décideront de l'opportunité d'un éventuel baguage. D'ici-là, aucune visite ne sera tolérée dans l'île.

★ ★

La protection de la nature est une œuvre de longue haleine ; la mise en réserve de Méaban est le premier jalon posé sur la côte morbihannaise. Nous envisageons de mettre prochainement en réserve les îlots des Béniguet et l'île aux Chevaux, au large de Houat.

Dans un avenir plus lointain, nous espérons pouvoir aménager des zones de repos dans le golfe du Morbihan et réaliser ainsi un des beaux ensembles de réserves français.